



L'autorisation des deux parents est elle obligatoire pour l'inscription à un centre aéré?

Par **SAAMM05**, le **29/12/2022** à **11:21**

Bonjour

Je désire inscrire mon fils de 7 ans à un centre aéré cet été sur mon temps de garde. Mon travail ne me permet pas de le garder facilement.

Mon fils y est allé l'année dernière ça s'est très bien passé.

Le centre aéré m'impose la signature des deux parents pour cette inscription

La maman ne veut pas signer cette année : elle refuse que je mette mon fils de 7 ans au centre aéré si je ne mets pas mon deuxième fils de 13 ans (qui n'est pas le sien) au centre aéré également. Mon fils de 13 ans n'a pas besoin de la même attention que celui de 7 ans . Je travaille sur mon lieu d'habitation (magasin de vélo) et je l'emmène même avec moi travailler avec moi sur des sorties à vélo avec des clients.

Le centre aéré a-t-il le droit d'imposer les deux signatures dans ces conditions sachant qu'un jugement a été formulé

La maman a-t-elle le droit de m'imposer ses conditions ? j'estime qu'elle outre passe ses droits.

Dois je resoliciter le juge pour cela?

En vous remerciant

Emmanuel